



## DOSSIER FINANCES

Ce bulletin spécial « finances » a pour but de vous **présenter les comptes de la commune au 31 décembre 2020**. L'action communale est principalement conditionnée par le vote du budget annuel et l'ensemble des réunions qui le précède. Le budget primitif a été voté au Conseil Municipal du 13 avril 2021.

### BILAN 2020

#### Budget de fonctionnement

##### DEPENSES

##### RECETTES

**Le budget de fonctionnement assure le financement des services communaux et des équipements collectifs utilisés chaque jour par le citoyen.**

Quelques exemples :

Charges de personnels : pour l'entretien de la commune, le pôle animation, le centre de loisirs, la garderie, la cantine, l'école, le RAMDAM, le secrétariat...

Charges à caractère général : les produits d'entretien, l'eau, l'électricité, la dotation des fournitures scolaires (35€ par enfant), entretiens et réparations du matériel communal, les impressions, les frais du centre de loisirs et du séjour de vacances

467 263 €

Charges de  
personnels  
259 521 €  
55,5%

Charges à  
caractère général  
159 532 €  
34,1%

Charges de gestion courante  
37 001 € 7,9%

Charges financières  
11 208 € 2,4%

DIFFERENCE  
+ 9 318€

476 314 €

Impôts locaux et  
taxes  
277 470 €  
58,3%

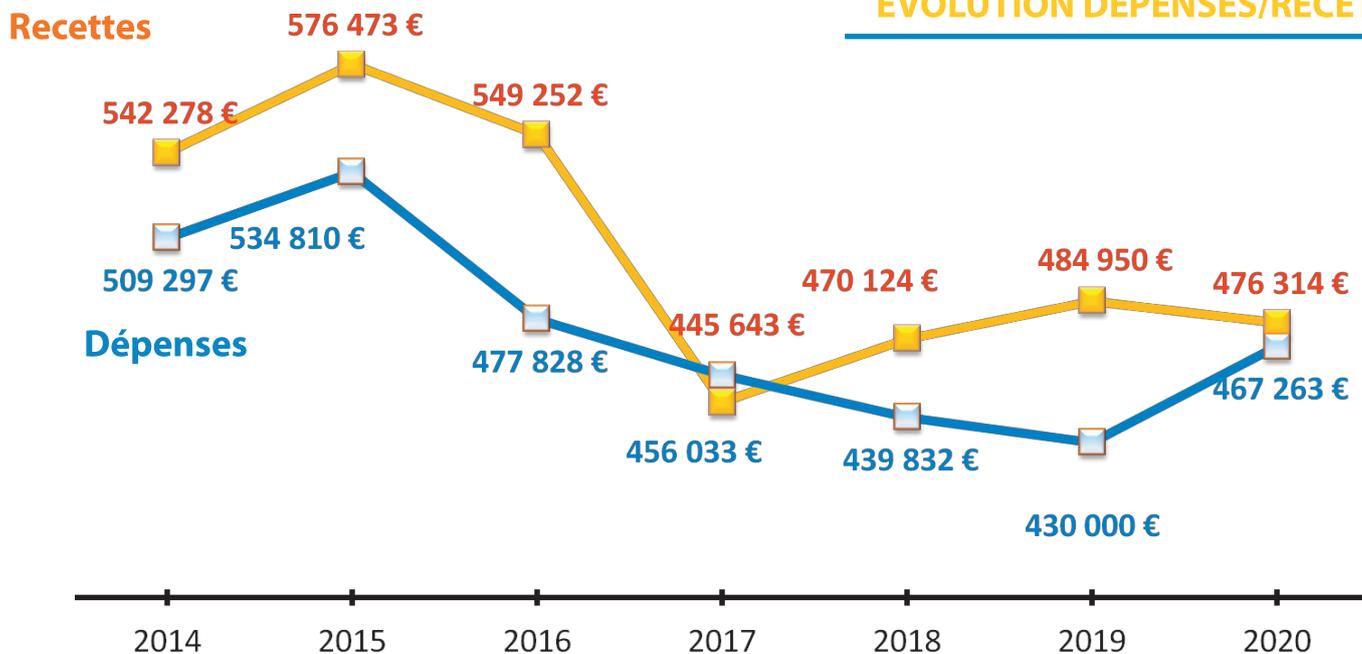
Dotations et  
participations  
110 191 €  
23,1%

Atténuation de  
charges  
54 253 € 11,4%

Produits d'exploitation  
34 401 €  
7,2%

Cette somme sert ensuite à financer des investissements en 2021.

## EVOLUTION DEPENSES/RECETTES



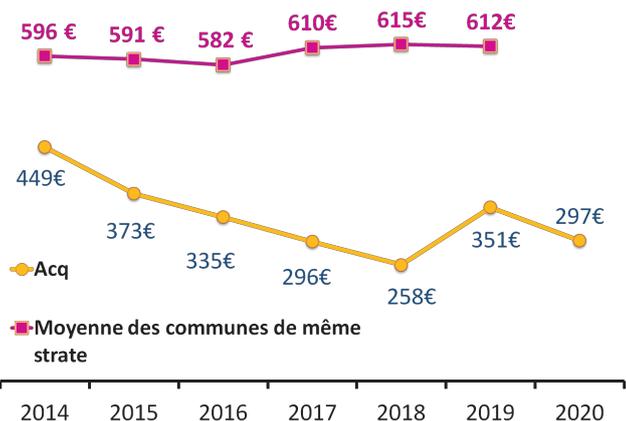
**L'épidémie liée de la Covid-19 a eu un impact non négligeable sur les finances de la commune :** la fermeture de la salle des fêtes (moins de locations), la fermeture de la cantine pendant le confinement, l'augmentation des coûts de désinfection des classes et des salles communales, la colonie de vacances qui n'a pu se faire en camping mais dans un centre d'hébergement pour mesures d'hygiène ... Malgré cela, la commune a réussi à dégager un résultat positif, tout en maintenant la même dynamique.

### DOTATIONS PAR HABITANT

**84€**

Cela correspond aux **dotations de l'Etat, par habitant, attribuées à la commune** pour l'année 2020. Les dotations ont tendance à se stabiliser. Elles seront du même ordre pour le budget 2021 (84€ par habitant).

### ENCOURS DE LA DETTE PAR HABITANT



### ENDETTEMENT PAR HABITANT

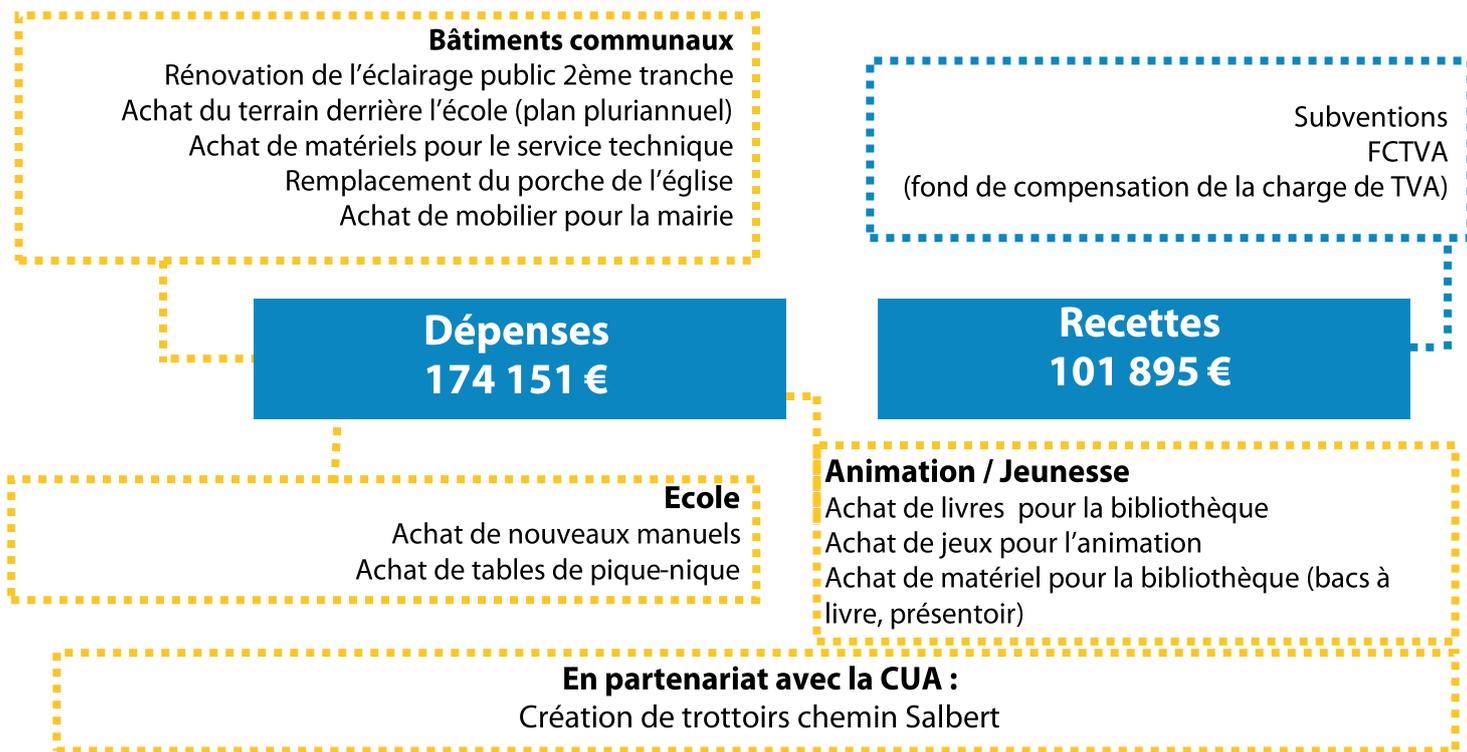
**297€**

Au 31 décembre 2020, la commune remboursait 3 emprunts. **Depuis le mois d'avril, un prêt est terminé. L'encours de la dette au 31/12/2020 est de 229 792€ soit 297€ par habitant.** Les communes de même strate (de taille équivalente) ont un endettement moyen par habitant de 612€ (en 2019).

Date de début du prêt	Besoin du prêt	Montant du prêt	Date de terme du prêt
2002	Rénovation et agrandissement de la salle des fêtes	243 000€	07/2032
2011	Achat et transformation du bâtiment du RAM	70 000€	04/2021
2019	Eclairage public et travaux salle des fêtes	100 000€	12/2029

# Budget d'investissement 2020

## Principales dépenses et recettes d'investissement



La différence entre les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibre par de l'auto-financement.

## BUDGET PRIMITIF 2021

Lors du conseil municipal du 13 avril 2021, vos élus ont voté le budget primitif qui définit la **feuille de route des actions à mener** par la municipalité pour l'année 2021.

## Fiscalité locale

Pour la deuxième année consécutive, **le budget a été voté, à l'unanimité, sans augmentation de la part communale des impôts directs.**

La taxe d'habitation a été modifiée par la loi de finances en 2018. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Afin de garantir à toutes les communes une compensation égale à l'euro près, un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties va avoir lieu. Ainsi, le taux de la municipalité va augmenter mais le taux du Département n'existera plus sur votre feuille d'impôt. **Au final, cela n'aura pas d'impact sur le coût de la taxe pour les propriétaires.**

2020	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
Taux communal	20,05 %	53,51 %
Taux départemental	22,26%	

2021	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
Taux communal	20,05+22,26 = 42,31%	53,51 %
Taux départemental	0%	

# BUDGET PRIMITIF 2021

## Budget de fonctionnement

DEPENSES

554 551 € 81

RECETTES

566 527 € 70

Pour 2021, le conseil municipal a voté **le budget primitif de fonctionnement en suréquilibre** (plus de recettes que de dépenses).

## Budget d'investissement

Par le vote de ce budget 2021, le souhait de vos élus est

> **d'assurer la continuité des services existants** en maintenant les centres de loisirs, le séjour de vacances, les services de cantine, de garderie... si les conditions sanitaires le permettent.

> **de poursuivre les moments conviviaux** quand nous le pourrons : lien intergénérationnel, mise en place du Conseil Municipal Jeunes, colis des aînés...

> **d'améliorer le cadre de vie et les équipements communaux**

DEPENSES

159 110 € 63

RECETTES

### FAIRE FONCTIONNER ET COORDONNER L'ENSEMBLE DES SERVICES AU QUOTIDIEN

- ✓ Achat d'un véhicule pour le service technique

### SECURISER NOTRE VILLAGE ET NOS EQUIPEMENTS

- ✓ Plan pluriannuel sur la mise aux normes accessibilité : création d'une toilette PMR à l'école et d'un local de rangement pour l'école

En partenariat avec la CUA :

- ✓ Création d'un parking de 5 places chemin d'Aubigny
- ✓ Création d'un trottoir et gestion des eaux pluviales chemin d'Aubigny

### AMELIORER ET ENTREtenir LE PATRIMOINE COMMUNAL

- ✓ Réparation de la toiture de la salle des fêtes
- ✓ Etanchéité des escaliers de la salle des fêtes
- ✓ Remplacement des vitraux de l'église
- ✓ Achat du terrain derrière l'école (plan pluriannuel)

### PROPOSER DES SERVICES DE QUALITE ET DE PROXIMITE

- ✓ Tableau interactif pour l'école
- ✓ Livres pour la bibliothèque
- ✓ Matériel pour l'animation
- ✓ Achat d'isoloirs et d'une urne pour les élections
- ✓ Marquage au sol de la cour de l'école

#### Mairie d'ACQ

6, rue de la Liberté 62144 ACQ

Tél. 03 21 16 11 32

www.mairie-acq.fr

secretariat@mairie-acq.fr

Ouverture au public :

> lundi : 17h - 18h30

> mardi : 13h - 17h30

> jeudi : 13h - 17h30

#### Pôle animation

pole-animation@mairie-acq.fr

Ouverture au public :

> lundi, mardi, jeudi et vendredi

14h15 - 17h

#### Bibliothèque municipale

Salle de convivialité

Ouverture au public :

> mercredi : 13h30 - 16h30

#### Directeur de Publication :

Alain BARTIER

#### Responsable de la rédaction :

Fabien DUHAMEL

#### Comité de lecture et rédaction :

Patrick BOITEL, Cédric BRIET, Guillaume DESBONNET, Gervais FRANCOIS, Lucien FRANCOIS, Stéphanie MANIA, Juliette OTENDE

#### Impression :

Imprimerie Julien JOPUB (Divion)